

Enquête publique

Conclusion



**Enquête publique préalable à l'enquête parcellaire relative au projet
d'aménagement du carrefour RD75-VC4-chemin du clos**



Septème : zone d'aménagement prévue

Commissaire enquêteur: Jean-Marc VOSGIEN

CONCLUSION SUR LA DUP
motivations et avis

Rappel de l'objet de l'enquête

Le département de l'Isère souhaite modifier un carrefour au croisement de la RD75 et le VC4 sur la commune de Septème, afin de notamment créer un carrefour en croix au lieu d'accès décalés.

Ce projet comportera des îlots surélevés seulement de 3cm pour faciliter les tourner à gauche, sans perturber le trafic lourd ni l'activité agricole.

D'autres aménagements tels que talus, passage piéton, voie piétonne, arrêt de car, parking... sont prévus

L'objectif global étant d'améliorer la sécurité suite à une accidentologie parfaitement connue sur cette zone.

L'enquête est conjointe utilité publique et parcellaire. Le rapport comportera une conclusion indépendante pour chaque enquête

Rappel des besoins

La modification de ce tourner à gauche a pour objectif de réduire le nombre d'accidents sur la zone sur la commune de Septème . Plus globalement il s'agit d'améliorer la sécurité de la RD75 confrontée à un doublement du trafic poids lourd depuis 10 ans. Techniquement il faut remplacer des branchements sur la RD75 par un carrefour en croix.

Motivations de l'avis

Motivations favorables

- Le projet à l'étude depuis une dizaine d'années
- Le projet 2b retenu présente le meilleur compromis technique parmi les différents projets envisagés
- Le projet répond à un besoin de réduire l'accidentologie à cet endroit. La conception du croisement est devenue inadaptée aux conditions de circulation actuelle
- Certains propriétaires se sont opposés par le passé à la cession d'une partie de leur foncier pour réduire les risques d'accident. Cette opposition justifie l'enquête conjointe DUP parcellaire
- Les riverains et des élus de Septème reconnaissent la nécessité de sécuriser ce virage avec croisements
- Le projet mettra en œuvre un budget conséquent : 550 k€, ce qui garantit le sérieux de l'opération et conformément aux bonnes pratiques
- La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le département avec son savoir-faire en matière de réalisation de départementales.
- Les propriétaires fonciers impactés par les expropriations se sont dits impatients que les travaux soient réalisés
- Chaque retard apporte un risque d'accident grave qu'il convient de minimiser.

- Certaines observations du public ont été prises en compte en faisant tourner des modèles numériques : il a ainsi été rajouté un espace piéton sur le terre plein central pour favoriser la traversée en deux temps
- Les doléances des propriétaires sur les clôtures ont été intégrées dans le projet. Aussi bien pour la durée du chantier que de façon pérenne.
- Le projet n'entrave pas la circulation de tracteurs agricoles avec remorque
- Les piétons pourront circuler le long de la voie et traverser la RD75
- Le projet apporte un arrêt de car sécurisé
- L'absence de voie d'accélération est conforme au contexte
- Le carrefour tient compte de la prochaine limitation de vitesse à 90 km/h
- Tous les utilisateurs ont été pris en compte.
- Le projet limite l'artificialisation des sols, le parking devra être le plus perméable possible
- Les limites de propriétés seront refaites suite à négociation avec le département et en conformité avec le PLU

Motivations défavorables

- L'absence d'éclairage ne résout pas le problème du moment des accidents constatés
- Le parking derrière la maisonnette sans éclairage va vite se transformer en zone peu fréquentable
- L'absence de voie d'accélération est contrariant bien qu'objectivé par les modèles numériques
- Le parking le long de la RD75 à côté du stop va aggraver le cône d'invisibilité lorsqu'un gros véhicule y stationnera
- Bien que conforme aux normes le vieux transformateur EDF apparaît comme un obstacle à vitesse de 90 km/h
- La vitesse ne sera pas limitée sur cette zone
- La circulation des piétons semble proche du trafic
- Les services du parking (arrêt de car, conteneurs de recyclage...) va augmenter le besoin en traversées piétonnes de la RD75

Avis

Le bilan des motivations étant en faveur du projet, j'émet un avis **favorable** à l'utilité publique du projet 2b de « tourner à gauche » envisagé par le département de l'Isère avec les recommandations suivantes

- **anticiper les usages déviants du parking**
- **éclairer la zone avec un éclairage bleu pour signaler à l'avance le carrefour et répondre à l'accidentologie principalement au crépuscule**

Le 16 novembre 2023

JM VOSGIEN, commissaire enquêteur

